États financiers

31 décembre 2024

Fonds de dividendes d’actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d’actions privilégiées Lysander-Slater »)

LYSANDER FUNDS | SLATER ASSET MANAGEMENT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West
Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9
Canada
Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mars 2025

Fonds de dividendes d’actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d’actions privilégiées Lysander-Slater »)

États financiers au 31 décembre 2024

Table des matières

3 États de la situation financière

3 États du résultat global

4 États de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

5 Tableaux des flux de trésorerie

5 Annexe du portefeuille

8 Notes annexes

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander
(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	74 503 792 $	61 975 694 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 092 854	411 486
Montant à recevoir des courtiers en placement	–	171 079
Souscriptions à recevoir	11 500	–
Dividendes à recevoir	69 262	150 882
Intérêts courus	268 564	78 870
Remboursements à recevoir	1 061	1 592
Total de l'actif	**78 947 033 $**	**62 789 603 $**
Passif		
Rachats à payer	20 500 $	34 836 $
Charges à payer	83 334	62 781
Total du passif	**103 834 $**	**97 617 $**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**78 843 199 $**	**62 691 986 $**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	12 251 057 $	11 093 819 $
Série F	66 592 142	51 598 167
Total de l'actif net	**78 843 199 $**	**62 691 986 $**
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	1 338 140	1 421 796
Série F	7 110 955	6 489 051
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,16 $	7,80 $
Série F	9,36	7,95
**Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût*	69 458 995 $	63 676 706 $

États du résultat global

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	1 171 573 $	620 163 $
Revenu de dividendes	3 120 604	2 948 806
Autres revenus	43 265	67 498
Profit (perte) sur les ventes à découvert	–	(311)
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	5 620 288	(7 768 308)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	42	(11)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	6 951 306	9 918 073
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	**16 907 078 $**	**5 785 910 $**
Charges		
Frais de gestion	718 372 $	598 509 $
Coûts de transaction	205 497	210 246
Frais d'administration du Fonds	34 735	25 407
Frais de dépôt	29 468	18 663
Frais de garde	9 702	3 981
Honoraires d'audit	3 790	3 442
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	2 817	4 841
Frais bancaires	1 986	12 292
Frais juridiques	547	700
Charge (économie) liée aux droits réglementaires	538	(1 661)
Frais liés au comité d'examen indépendant	308	289
(Économie) liée à la TVH	(4 113)	(8 540)
Total des charges d'exploitation	**1 003 647 $**	**868 169 $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	**15 903 431 $**	**4 917 741 $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	2 451 579 $	872 908 $
Série F	13 451 852	4 044 833
Variation du total de l'actif net	**15 903 431 $**	**4 917 741 $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	1,78 $	0,55 $
Série F	1,84	0,62

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander
(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	62 691 986 $	64 134 757 $
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	15 903 431	4 917 741
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(3 838 306) $	(2 948 562) $
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(43 205)	(67 240)
Total des distributions	**(3 881 511) $**	**(3 015 802) $**
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	1 068 296 $	626 162 $
Série F	28 988 184	12 747 550
Produit total	**30 056 480 $**	**13 373 712 $**
Coût des parts rachetées		
Série A	(2 234 513) $	(3 092 430) $
Série F	(26 313 039)	(15 849 179)
Coût total	**(28 547 552) $**	**(18 941 609) $**
Distributions réinvesties		
Série A	448 277 $	397 193 $
Série F	2 172 088	1 825 994
Total des réinvestissements	**2 620 365 $**	**2 223 187 $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	16 151 213 $	(1 442 771) $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	**78 843 199 $**	**62 691 986 $**

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	11 093 819 $	12 818 292 $
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	2 451 579	872 908
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(573 610) $	(524 462) $
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(2 791)	(3 844)
Total des distributions	**(576 401) $**	**(528 306) $**
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 068 296 $	626 162 $
Coût des parts rachetées	(2 234 513)	(3 092 430)
Distributions réinvesties	448 277	397 193
Total des opérations sur les parts rachetables	**(717 940) $**	**(2 069 075) $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	1 157 238 $	(1 724 473) $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	**12 251 057 $**	**11 093 819 $**

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	51 598 167 $	51 316 465 $
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	13 451 852	4 044 833
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(3 264 696) $	(2 424 100) $
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(40 414)	(63 396)
Total des distributions	**(3 305 110) $**	**(2 487 496) $**
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	28 988 184 $	12 747 550 $
Coût des parts rachetées	(26 313 039)	(15 849 179)
Distributions réinvesties	2 172 088	1 825 994
Total des opérations sur les parts rachetables	**4 847 233 $**	**(1 275 635) $**
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	14 993 975 $	281 702 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	**66 592 142 $**	**51 598 167 $**

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander
(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	15 903 431 $	4 917 741 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(4)	(15)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements vendus	(5 620 288)	7 768 308
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	(6 745 809)	(9 707 827)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	(42)	11
Achat de placements	(80 212 736)	(64 477 648)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	80 050 735	67 905 338
Dividendes à recevoir	81 620	22 663
Intérêts courus	(189 694)	(46 667)
Remboursements à recevoir	531	647
Charges à payer	20 553	(11 112)
Montant à recevoir des courtiers en placement	171 079	1 354 647
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**3 459 376 $**	**7 726 086 $**
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 261 146) $	(792 615) $
Produit de l'émission de parts rachetables	30 044 980	13 373 712
Montants payés au rachat de parts rachetables	(28 561 888)	(18 907 313)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**221 946 $**	**(6 326 216) $**
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	46 $	4 $
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	3 681 322	1 399 870
(Dette bancaire) trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	411 486	(988 388)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire), à la fin	**4 092 854 $**	**411 486 $**
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus	981 879 $	573 496 $
Dividendes reçus	3 202 224	2 971 469
Intérêts versés	1 986	12 292

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen ($)	Juste valeur ($)
Actions canadiennes (0,3 %)			
13 000	Telus Corp.	305 721 $	253 370 $
Total		**305 721 $**	**253 370 $**
Titres à revenu fixe canadiens (3,5 %)			
760 000	Canada, 1,25 %, 1er juin 2030	690 080 $	693 388 $
760 000	Canada, 1,5 %, 1er juin 2031	687 192	691 074
1 340 000	RY, 6,698 %, perpétuelles	1 341 787	1 399 676
Total		**2 719 059 $**	**2 784 138 $**
Actions privilégiées (90,7 %)			
5 000	AltaGas Ltd., actions privilégiées, série A	97 514 $	100 250 $
15 000	AltaGas, actions privilégiées, série G	367 725	352 950
3 185 000	Banque de Montréal, 7,057 %, perpétuelles, série 52	3 229 765	3 358 166
9 918	Banque de Montréal, actions privilégiées, série 33	229 957	246 661
21 837	BCE Inc. (BCE.PR.AD)	398 814	359 219
21 543	BCE Inc. (BCE.PR.H)	392 404	353 305
3 160 000	Banque BMO, actions privilégiées, 7,373 %, série 50	3 232 708	3 342 617
5 000	Brookfield Asset Management, actions privilégiées, série 44	124 159	125 750
4 800	Brookfield Asset Management, série 34	105 676	107 376
2 700	Brookfield Asset Management, actions privilégiées, série 42	54 486	57 780
25 000	Brookfield Asset Management, actions privilégiées, série 46	588 500	616 250
10 000	Brookfield, actions privilégiées, série 38	189 198	206 400
2 760 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,337 %, perpétuelles, série 57	2 803 732	2 950 516
54 582	Canadian Utilities (CU.PR.C)	1 086 124	1 162 051
19 500	Canadian Utilities (CU.PR.E)	394 908	413 010
61 889	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série FF	1 466 998	1 531 753

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen ($)	Juste valeur ($)
Actions privilégiées (90,7 %)			
(suite)			
20 300	Canadian Utilities Limited., 4,50 %, actions privilégiées, série DD	389 787	403 463
13 400	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série AA	265 263	287 162
2 400	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série CC	47 399	46 992
10 000	Banque canadienne de l'Ouest, actions privilégiées, série B	251 600	254 800
24 760	Capital Power, actions privilégiées, série 1	366 796	427 110
39 198	Capital Power, actions privilégiées, série 5	836 715	941 928
15 550	Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.E) (ancien code : BBG00YRX1LX9)	337 889	387 195
1 300	Cenovus Energy, actions privilégiées, série B	27 347	28 080
15 500	CIBC (CM.PR.P)	325 938	386 880
2 810 000	CIBC, 7,365 %, série 56	2 812 702	2 963 456
5 100	CIBC, actions privilégiées, série 43	125 445	126 939
7 500	Emera Inc., 4,25 %, actions privilégiées, série F	148 683	160 650
21 856	Emera Inc., actions privilégiées, série A	321 068	368 274
51 062	Emera Inc., actions privilégiées, série C	1 091 582	1 199 446
10 000	Enbridge Inc. (ENB.PF.A)	190 689	204 200
4 800	Enbridge Inc. (ENB.PF.E)	88 595	92 256
13 950	Enbridge Inc. (ENB.PF.G)	251 532	268 538
96 080	Enbridge Inc. (ENB.PR.P)	1 820 493	1 951 385
102 491	Enbridge Inc. (ENB.PR.T)	1 919 312	2 172 809
85 068	Enbridge Inc., actions privilégiées, à dividende cumulatif, rachetables, série 7	1 633 208	1 748 998
108 239	Fairfax Financial, actions privilégiées, série G	1 957 562	2 394 247
91 681	Fairfax Financial, actions privilégiées, série I	1 666 287	2 094 911
6 500	Fairfax Financial, actions privilégiées, série J	146 010	149 500
2 700	Fortis Inc. (FTS.PR.H)	42 622	44 361
20 880	Fortis Inc. (FTS.PR.M)	414 909	447 250
17 183	Fortis Inc., actions privilégiées de premier rang, série à taux fixe révisé	335 435	358 609
8 559	George Weston, 5,2 %, série III	185 784	190 523
17 200	George Weston, actions privilégiées, série V	337 903	349 504
55 288	La Great-West, actions privilégiées, série L	1 368 453	1 322 489
41 270	La Great-West, actions privilégiées, série Y	762 270	783 305
57 372	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série I	1 280 575	1 102 116
30 900	Great-West Lifeco Inc., 5,80 %, série M	729 658	753 342
5 000	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série N	76 695	79 250
50 059	Société Financière Manuvie (MFC.PR.F)	793 689	853 005
30 409	Société Financière Manuvie (MFC.PR.J)	642 511	755 055
46 664	Société Financière Manuvie (MFC.PR.K)	954 446	1 141 868
57 178	Société Financière Manuvie (MFC.PR.L)	1 069 178	1 314 522
34 349	Société Financière Manuvie (MFC.PR.M)	666 081	783 157
8 653	Société Financière Manuvie (MFC.PR.N)	177 661	186 905
23 239	Financière Manuvie, 4,50 %, actions privilégiées, série 1	429 759	462 224
24 600	Financière Manuvie, actions privilégiées, série 2, 4,65 %, 19 mars 2010	497 238	498 888
13	Banque Nationale, actions privilégiées, série 30	305	329
5 000	Banque Nationale, actions privilégiées, série 32	120 142	126 750
632	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.C)	13 309	13 765
63 073	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.E)	1 310 217	1 535 197
34 189	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.Q)	642 600	817 801

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen ($)	Juste valeur ($)
Actions privilégiées (90,7 %)			
(suite)			
5 000	Pembina, actions privilégiées, série 19	124 678	124 150
9 300	Pembina, actions privilégiées, série 7	199 709	207 762
8 916	Corporation Financière Power (PWF.PR.T)	193 388	204 979
27 050	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série D	654 391	622 150
36 370	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 4,95 %, série K	741 216	756 496
15 597	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 5,90 %, série F	371 660	384 466
15 885	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série H	365 559	378 698
32 656	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série O	804 972	783 417
32 942	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série R	749 010	755 360
15 300	RBC (RY.PR.M)	339 912	376 992
4 565 000	Banque Royale, 7,408 %, perpétuelles	4 670 065	4 904 293
26 855	Banque Royale, actions privilégiées, série BD	630 022	668 152
31 030	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.H)	575 960	609 119
60 631	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.C)	1 237 691	1 221 108
56 909	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 5	1 111 733	1 157 529
73 055	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 8R	1 080 889	1 245 588
57 726	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 4	1 093 238	1 166 642
102 495	Corporation TC Énergie (TRP.PR.D)	1 930 200	2 152 395
2 000	Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 11	44 269	44 360
24 977	Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 9	412 101	480 807
44 327	Banque TD (TD.PF.C)	953 172	1 116 154
1 080 000	Banque TD, 7,23 %, perpétuelles	1 118 513	1 137 013
17 656	Banque TD, actions privilégiées, série 7	368 580	439 281
19 130	Banque TD, actions privilégiées, série 9	398 116	473 276
41 960	Thomson Reuters Corporation (TRI.PR.B)	572 159	628 980
20 192	TransAlta, actions privilégiées, série C	408 456	418 378
31 379	TransAlta, actions privilégiées, série G	648 546	745 251
Total		**66 434 215 $**	**71 466 284 $**
Total du portefeuille (94,5 %)		**69 458 995 $**	**74 503 792 $**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie (5,2 %)		4 092 854 $
	Autres actifs moins les passifs (0,3 %)		246 553
Actif net			**78 843 199 $**

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater ») (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 30 décembre 2014, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 30 décembre 2014, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujetti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à générer un revenu tout en préservant le capital des investisseurs principalement au moyen de placements dans des titres privilégiés d'émetteurs canadiens inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire de portefeuille ») est Slater Asset Management Inc.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») avec prise d'effet le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 24 mars 2025.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers
Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti
Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation
Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujetti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui

sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont apportées si elles ne touchent que cet exercice, ou au cours de l'exercice où elles surviennent et des exercices ultérieurs, si ces modifications touchent à la fois l'exercice considéré et les exercices ultérieurs.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part
La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises
Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme
La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition
Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujetti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujetti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait un montant de 9 788 745 $ (31 décembre 2023 – 11 468 490 $) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2023 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions
Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque mois et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques
La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle
La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« $ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif
Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Modifications futures des normes comptables
En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme comptable IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :
En mai 2024, l'IASB a publié des modifications des normes comptables IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et a ajouté des obligations d'information relatives aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,50 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	1 421 796	1 693 176
Émission de parts rachetables	122 509	82 805
Rachat de parts rachetables	(257 637)	(406 437)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	51 472	52 252
Parts en circulation, à la fin	**1 338 140**	**1 421 796**

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	6 489 051	6 661 345
Émission de parts rachetables	3 335 316	1 654 663
Rachat de parts rachetables	(2 958 507)	(2 063 000)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	245 095	236 043
Parts en circulation, à la fin	**7 110 955**	**6 489 051**

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie certains services de gestion de placements et fournit certains services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 3,2 % dans le Fonds (31 décembre 2023 – 3,2 %).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,25 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le gestionnaire a versé 288 230 $ (31 décembre 2023 – 234 654 $) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2024, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 24 710 $ (31 décembre 2023 – 19 892 $).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	253 370 $	– $	– $	253 370 $
Titres à revenu fixe	–	2 784 138	–	2 784 138
Actions privilégiées	71 466 284	–	–	71 466 284
Total	**71 719 654 $**	**2 784 138 $**	**– $**	**74 503 792 $**

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 549 485 $	– $	– $	1 549 485 $
Titres à revenu fixe	–	1 888 571	–	1 888 571
Actions privilégiées	58 537 638	–	–	58 537 638
Total	**60 087 123 $**	**1 888 571 $**	**– $**	**61 975 694 $**

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en actions privilégiées. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait des placements directs en actions privilégiées et en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de crédit		
AAA	1,8	–
A	–	1,2
BBB	24,0	12,4
P1 / P2	10,1	9,4
P2	32,2	39,2
P2 / P3	11,8	13,2
P3	14,3	18,0
Sans notation	–	2,9

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	20 500 $	– $	– $
Charges à payer	–	83 334	–
Au 31 décembre 2023	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	34 836 $	– $	– $
Charges à payer	–	62 781	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et peut rééquilibrer les divers types d'actions privilégiées en fonction de la conjoncture des taux d'intérêt. Le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2024	– $	9 254 485 $	12 185 714 $
31 décembre 2023	–	1 888 571	6 668 667

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 4 430 988 $ (31 décembre 2023 – 2 382 295 $).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de change		
Dollar américain	–	–

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 0,0 % (31 décembre 2023 – 0,0 %).

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Au 31 décembre 2024, environ 91,0 % (31 décembre 2023 – 95,8 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 3 585 983 $ (31 décembre 2023 – 3 004 356 $).

3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com

® Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited